



Ville de Wissous

# RAPPORT DE PRESENTATION

## COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2022

- Les balances du compte administratif 2022
- Section de fonctionnement
- Section d'investissement
- Etat de la dette

# COMPTE ADMINISTRATIF 2022

## 1/ Présentation générale du compte administratif 2022

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Charges à caractère général	4 439 993,94 €	Atténuation de charges	45 427,75 €
Charges de personnel	6 793 912,12 €	Produits des services	965 679,12 €
Atténuation de produits	263 903,00 €	Impôts et taxes	11 634 730,78 €
Autres charges de gestion	493 368,23 €	Dotations et participation	1 039 586,35 €
Charges financières	318 833,86 €	Autres produits	138 216,16 €
Charges exceptionnelles	11 529,00 €	Produits exceptionnels	175 716,01 €
Dotations provisions semi-budgétaires	- €	Résultat reporté 2021	418 996,41 €
Opérations d'ordre	712 033,66 €	Opérations d'ordre	19 977,59 €
<b>Total</b>	<b>13 033 573,81 €</b>	<b>Total</b>	<b>14 438 330,17 €</b>
<b>Solde =</b>		<b>1 404 756,36 €</b>	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Immo. incorporelles	223 085,23 €	Dotations et fonds divers	748 907,77 €
Immo. corporelles	988 915,94 €	Affectation 1068	880 900,00 €
Immo. en cours	776 965,40 €	Subvention d'invest.	760 339,59 €
Opération équipement AP/CP	21 487,50	Emprunts et dettes assimilées	- €
Emprunts et dettes assimilées	984 458,54 €	Dépôt et cautionnement	
Subvention équipement versées	9 770,88 €		
Résultat reporté 2021		Résultat reporté 2021	873 715,97 €
Opérations d'ordre	69 158,39 €	Opérations d'ordre	761 214,46 €
<b>Total</b>	<b>3 073 841,88 €</b>	<b>Total</b>	<b>4 025 077,79 €</b>
<b>Solde positif=</b>		<b>951 235,91 €</b>	
<b>Résultat de clôture positif =</b>		<b>2 355 992,27 €</b>	

Les restes à réaliser s'élèvent à 1 899 466,41 € en dépenses d'investissement et 374 476,90 € en recettes d'investissement.

Les Restes A Réaliser (RAR) **en dépenses** correspondent aux montants engagés sur l'année 2022, conformément au budget, mais non payés sur cette année. Les restes à réaliser en dépenses d'investissement (1 899 466,41 €) sont notamment :

- 369 686 € pour les travaux d'enfouissement 2022,
- 272 672 € pour la Maitrise d'œuvre de la construction du nouveau multi-accueil,
- 241 739 € pour la réhabilitation des anciennes cuisines en salles de classe au groupe scolaire La Fontaine et le solde de la restauration La Fontaine,
- 217 775 € pour des travaux d'aménagement de voirie,
- 207 638 € pour l'acquisition de nouveaux véhicules (subventionné pour les dépôts sauvages),
- 140 764 € de divers travaux de rénovation dans les bâtiments communaux,
- 117 000 € pour l'achat et la pose d'une structure sur le terrain de basket (terrain de l'ancienne bulle),
- 112 968 € de solde de la déconstruction de la Maison du Gardien,
- 33 624 € de nouvelles décorations de Noël,
- 28 841 € de rénovation des aires de jeux.

Les restes à réaliser **en recettes** correspondent comme les RAR en dépenses aux recettes constatées sur l'année 2022 mais non encore encaissées. Les restes à réaliser en recettes d'investissement (374 476,90 €) sont notamment :

- 121 037 € la rénovation énergétique du réfectoire La Fontaine dans le cadre de sa réhabilitation (DSIL 2022),
- 103 819 € pour la subvention propriété pour la lutte contre les dépôts sauvages,
- 15 253 € pour l'aménagement de la RD118 pour la lutte contre les dépôts sauvages,
- 80 367,90 € pour le fond de concours de la SGP pour la démolition de la maison du gardien,
- 31 500 € pour la subvention FIPD (Région),
- 22 500 € pour l'élaboration du plan vélo (Région).

Le résultat de clôture, après constatation des restes à réaliser est excédentaire et s'élève à **831 002,76€**.

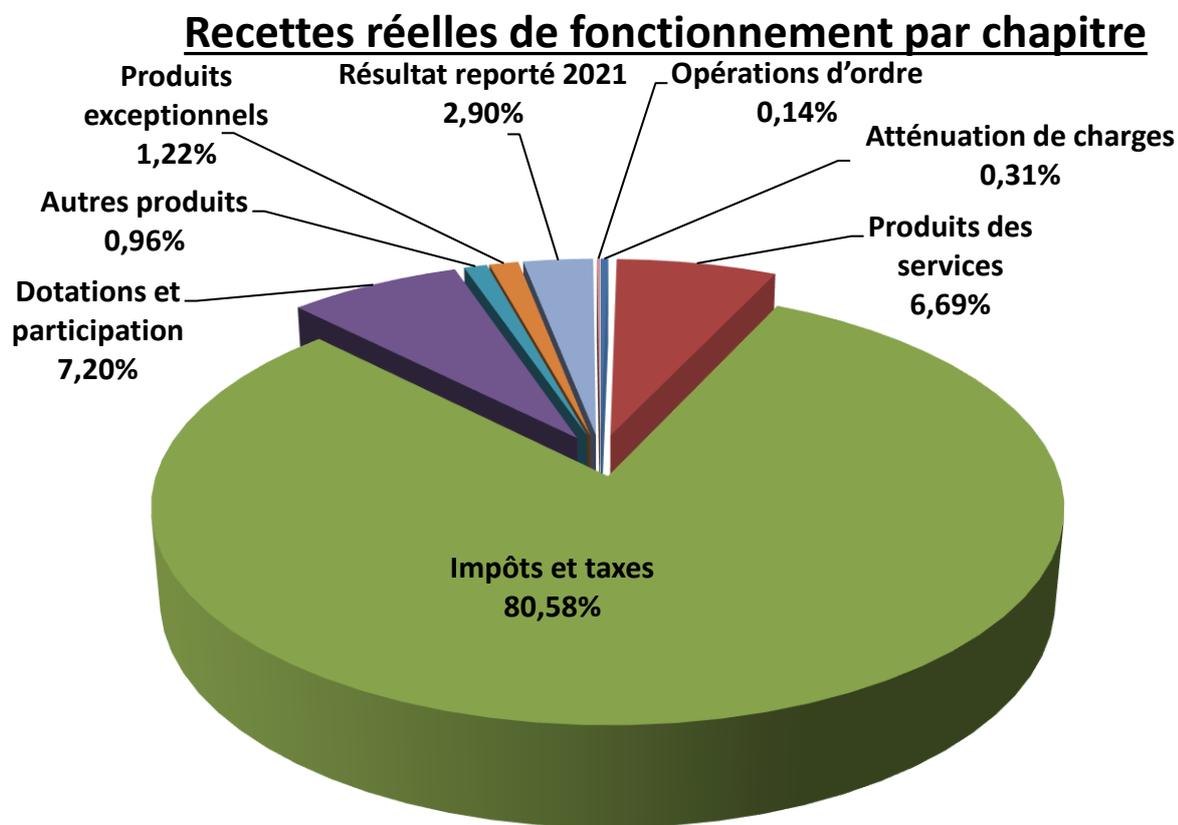
## Section de fonctionnement

### 1/ Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement (14,01 M€), hors report de l'excédent N-1, sont stables (+1,14%) par rapport au Compte Administratif 2021. Cette évolution est due entre autres à :

- L'augmentation des produits des services (reprise des activités scolaires et périscolaires post COVID +106 K€ et des animations + 70 K€)
- L'augmentation des droits de mutations (+373 K€)

Elles comprennent notamment :



a) Les impôts et taxes : 11 634 731 €

Le produit issu de la fiscalité locale est de 5,9 M€ (hors compensation pour la part des locaux industriels), soit une hausse de 0,55 % par rapport à 2021 (+ 32 K€) qui s'explique par la revalorisation forfaitaire des bases par l'Etat.

L'Attribution de Compensation (AC) et de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), évolue de - 7,15% pour atteindre 4 571 K€.

Le produit issu des droits de mutation s'élève à 902 549 € (contre 529 281 € en 2021).

b) Les dotations et participations 1 039 586 €

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) n'est plus perçue par la Ville. Son montant était de 72 044 € en 2021.

Les compensations de l'Etat, dont l'abattement sur les locaux industriels depuis 2021, s'élèvent à 781 976 € soit + 33 K€ par rapport à 2021.

Les autres participations de l'Etat, du Conseil Départemental et de la CAF ont baissé de 44 K €.

c) Le produit des services communaux 965 679 €

Les produits des services correspondent principalement aux recettes perçues pour le secteur du périscolaire, bibliothèque, culture... Ces dernières sont en hausse de 33 % entre 2021 et 2022 soit + 238 637 € ce qui nous permet de nous rapprocher du montant des recettes avant COVID (en 2019 le montant était de 992 378 €).

d) Autres produits de gestion courante, atténuations de charges et produits exceptionnels  
359 360 €

- Les recettes issues du revenu des immeubles appartenant à la Ville s'élèvent à 138 216 € contre 76 760 € en 2021 (car un loyer a été perçu sur 2022 alors qu'il concernait 2021).
- Les atténuations de charges sont stables (remboursements Assurance, IJSS...) et s'élèvent à 45 428 € en 2022 contre 43 804,59 € en 2021.
- Les produits exceptionnels représentent en 2022 un montant de 175 716 €.

## **2/ Les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en légère augmentation + 3,29 % par rapport au Compte Administratif 2021, soit + 392 633,76 €. Cette hausse s'explique par 3 causes :

- La reprise des activités post COVID (spectacles au St Exupéry + 110 K€).
- L'augmentation des matières premières (exemple des denrées alimentaires + 30% soit + 60K€)
- L'augmentation des différents indices suite à l'inflation (réservation de berceaux + 130 K€)

Elles comprennent les charges à caractère général (4 440 K€ soit une hausse de 271 K€), les principaux postes de dépenses sont (hors charges du personnel) :

- La petite enfance : 782 847 € (dont 768 262 € pour les réservations de berceaux),
- Le scolaire, centres de loisirs, restauration et la jeunesse : 579 895 €,
- Les affaires générales : 601 903 €,
- Les associations, la culture, le social et les animations : 675 887 €,
- Les services aux personnes âgées : 73 220 €,
- L'entretien des bâtiments, la voirie et des espaces verts : 912 979 €,
- Les fluides et l'éclairage public : 702 742 € (en 2021 le montant était de 703 095 €),
- La sécurité : 110 641 €,

La masse salariale augmente de 5,8% entre 2021 et 2022, notamment en raison de la hausse du point d'indice de la fonction publique territoriale qui impacte sur 6 mois de + 120 K€ et de l'internalisation de certaines prestations comme le nettoyage des rues/espaces verts...

Le montant des subventions accordées :

- aux associations est de 243 519,84 €.
- au CCAS 63 000 €.
- aux coopératives scolaires (et anciennement celles versées par la caisse des écoles) pour les dotations élèves, les projets et les classes découvertes sont respectivement de 5 032,57 € ; 11 230 € et 10 000 €.

S'agissant des intérêts de la dette, le montant payé est de 322 963,81€, représentant une baisse de -5,54 % par rapport à 2021.

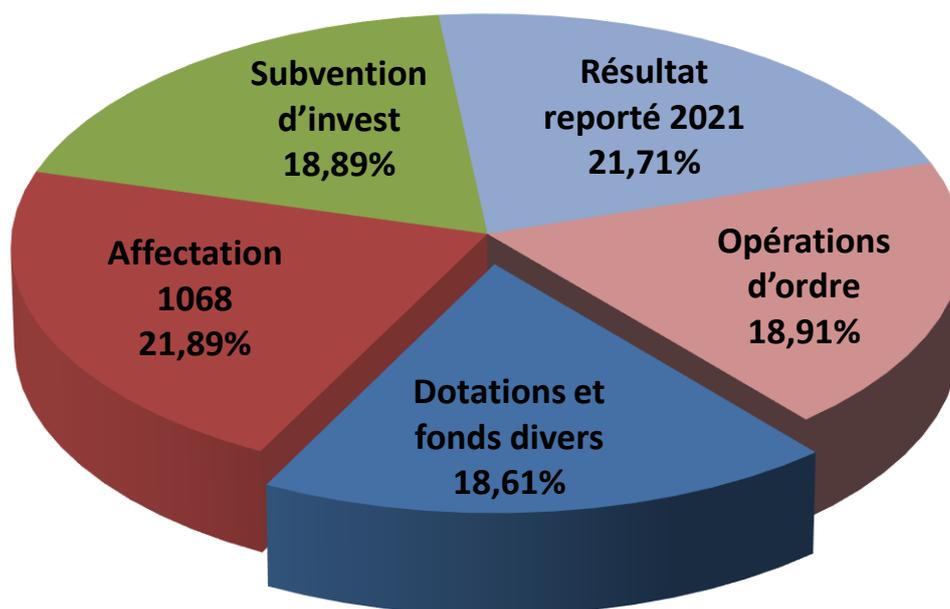
Le chapitre 014 concerne la contribution de la Ville de Wissous au Fonds de Solidarité des communes de la Région Île-de-France (FSRIF) pour un montant respectif de 263 903 € versus 296 193 € en 2021. Soit une baisse de 11%.

## **Section d'investissement**

### **1/ Les recettes d'investissement**

Les recettes d'investissement s'élèvent à 4,02 M€ (dont résultat reporté de 0,87 M€).

### **Recettes d'investissement par chapitre**



Les recettes réelles d'investissement comprennent les taxes d'urbanisme, le FCTVA, les subventions d'investissement et l'excédent de 2021 :

- Le montant perçu au titre du FCTVA est de 602 698,27 €,
- Le produit de la taxe d'aménagement s'élève à 146 209,50 € contre 123 706,34 € en 2021,
- Les subventions d'investissement et participations s'élèvent à 760 339,59 € (ce chiffre ne tient pas compte des subventions en RAR),
- L'excédent reporté 2021 pour 880 900 €.

À cela s'ajoute les opérations d'ordres d'un montant de 761 214,46 € (amortissements et cession).

Il est à noter que l'emprunt inscrit au budget 2022 n'a pas été sollicité.

## 2/ Les dépenses d'investissement

Le total des dépenses réelles d'investissement s'élève à 3 M€, avec :

- 2 020 K € de dépenses d'équipement,
- 984 K € au titre du remboursement du capital de la dette et dépôts de garantis,

Les dépenses d'équipement sont notamment :

### Pour la partie éducation, enfance, crèche : 522 343 €

- 208 922 € pour le solde des travaux d'extension et de restauration de l'Ecole La Fontaine,
- 101 486 € pour la déconstruction de la Maison du Gardien,
- 62 310 € pour les études et maîtrise d'œuvre de la réhabilitation des anciennes cuisines La Fontaine,
- 33 691 € pour une nouvelle chaudière énergétique à la restauration Victor Baloche,
- 28 927 € pour les travaux dans les classes à l'école La Fontaine (travaux électricité et installation d'une ventilation dans la salle de motricité) et l'école Victor Baloche (travaux de menuiserie dans le dortoir et bureau de la directrice)...
- 24 514 € pour l'installation de trois aires de jeux à l'ACM Château Gaillard.

### Pour la partie aménagement et cadre de vie : 613 637 €

- 235 680 € pour des reprises de voiries et signalisation (Rue Gilbert Robert, rue du Colombier, chemin de Fresne, rue Pelletier, allée de Verdin, rue Tenine...),
- 84 009 € pour le début des travaux d'enfouissement 2022 rue de Wissous et rue de la Division Leclerc,
- 74 115 € d'extension de la vidéoprotection,
- 69 801 € pour des diagnostics, la mise en sécurité de la grange et la rénovation de canalisation du Château de Montjean,
- 41 984 € pour la sécurisation du mur en meulière Parc Arthur Clark,
- 19 477 € d'acquisition de matériels pour l'entretien des espaces verts,
- 19 080 € pour l'élaboration du plan vélo,
- 15 998 € de rénovation du réseau d'éclairage public,
- 12 960 € de lutte contre les dépôts sauvages (pose de barrières),
- 11 410 € pour la création d'une rampe PMR au Parc Arthur Clark,
- 10 635 € d'équipement de la police municipale,
- 9 896 € pour la mise au norme PMR et automatisation du portail du cimetière route de Paray,
- 8 578 € d'aménagement des aires de jeux (bac à sable Arthur Clark).

### Pour la partie administration générale : 284 775 €

- 90 555 € pour l'achat de véhicules,
- 77 488 € pour la sécurisation du 21 rue Paul Doumer,
- 48 520 € pour l'acquisition d'ordinateurs portable + licences,
- 30 270 € pour la sécurité des bâtiments publics (mise à jour des plans d'évacuation),
- 16 525 € pour la révision du PLU et divers documents d'urbanisme.

### Pour la partie fêtes et animations, social et aînés : 293 767 €

- 205 035 € pour l'aménagement du nouveau terrain de pétanque et du nouvel espace canin,
- 79 304 € pour les travaux à Wissous Plage dont la pose du liner et la création d'une zone technique sécurisée,

Pour la partie jeunesse et sport : 305 701 €

- 121 128 € pour l'isolation d'une partie de la toiture du Centre Omnisports du Cucheron,
- 90 270 € pour l'étude capacitaire et économique des équipements du sportifs Cucheron et diverses études préalables
- 55 258 € pour la nouvelle chaudière énergétique de la salle André Richard,
- 31 188 € pour l'installation de clôture et changement d'éclairage LEDS,
- 7 416 € pour la rénovation des colonnes de douches du Cucheron.

## Etat de la dette

### 1/ Encours de la dette

Au 31 décembre 2022, l'encours de la dette s'élève à 10 709 079 €.

Les intérêts de la dette payés pour 2022 s'élèvent à 322 963,81 € et les Intérêts Courus Non Echus (ICNE) constatés sont de – 4 129,95 €. Le montant du capital remboursé est de 984 224,81 €.

Au niveau de la classification du risque de la dette, 79,6% est à taux fixe, c'est-à-dire peu risqué. Les 20,64% restant sont notés B1, répertoriant les emprunts à barrière simple.

### 2/ Capacité de désendettement

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Epargne brute	1 348 612	1 487 688	1 698 932	1 770 835	1 865 404	1 670 958
Endettement au 31/12/N	12 004 830	10 694 344	9 966 937	11 221 560	11 693 303	10 709 079
<b>Capacité désendettement (en Année)</b>	<b>8,9</b>	<b>7,2</b>	<b>5,9</b>	<b>6,3</b>	<b>6,3</b>	<b>6,4</b>

Lorsque la capacité de désendettement d'une collectivité est :

- Supérieure ou égale à 15 ans, la collectivité est en situation critique,
- Aux alentours de 11 à 12 ans, c'est le seuil que l'on considère généralement comme acceptable pour une collectivité,
- **Inférieur à 7 ans ce seuil est excellent.**